

Réunion du 29 septembre 2021

Absent : néant

Secrétaire de séance : Valérie

Indemnité RIFSEEP :

Le comité technique prévu hier au Centre de Gestion a été reporté à la semaine prochaine ; nous ne pouvons donc pas délibérer, affaire reportée à la prochaine réunion. Le personnel concerné (stagiaire et contractuel) ne peut donc pas toucher cette indemnité.

Recrutement secrétaire de mairie :

Le maire signale qu'il y a actuellement 56 candidatures. L'offre prend fin demain. 32 candidatures issues de Pôle Emploi et 24 candidatures spontanées.

Toutes les demandes ont été communiquées au centre de gestion pour une première sélection. Lors du recrutement, il y aura deux étapes pour les candidatures sélectionnées: entretien + épreuve de bureautique.

Parc du castel :

Le maire soumet un avenant pour l'entreprise BLANCHON de Limoges ; après décompte, le marché est diminué de 237,06 €. Le conseil autorise le Maire à signer cet avenant.

Le maire propose des travaux supplémentaires de l'entreprise FAUCHER : réfection de l'arase en pierre du mur de clôture (côté place du belvédère) pour 6 568,20 € HT. Le conseil valide ces travaux supplémentaires.

Après intervention du maire auprès du conservateur régional adjoint à Limoges et appui des architectes, le thermo-laquage a enfin été validé ! Mais pour l'instant, c'est l'aspect rouille qui a été retenu ; les architectes préfèrent les teintes vues sur place et essaieront de les faire accepter.... Affaire à suivre.

City stade :

Jean-Pierre FAURE signale que les travaux de peinture sont en cours d'achèvement. L'inauguration va pouvoir être programmée.

Hostellerie de la Vallée :

Le maire signale qu'une première rencontre a eu lieu avec l'architecte Henry TURLIER (avec Gérard TOURNEIX et Jean-Pierre FAURE) ; une clé de l'hôtel lui a été remise pour la visite des lieux avec les bureaux d'études associés (SYNERGIE BET fluides et DELOMENIE Economiste) pour établir le diagnostic d'où découleront les propositions d'aménagement. L'architecte a précisé qu'un permis de construire n'est pas obligatoire, si on ne modifie pas l'extérieur (pour un ravalement de façades par exemple, une déclaration préalable suffit), donc globalement les délais administratifs seront raccourcis.

Sur le financement, le maire a pris contact avec des partenaires financiers potentiels : on devrait pouvoir compter sur la Région, le Département, l'Etat et l'Europe.

Travaux de voirie :

Jean-Jacques MONTEIL informe que les travaux confiés à l'entreprise MALET devraient débuter lundi 4 octobre prochain.

Pour la VC de Vieillemarette, les travaux d'EUROVIA sont achevés (à voir par la suite sur la bonne tenue du revêtement).

Site de Ruffaud :

Il avait été évoqué, lors d'une commission, d'un possible projet d'aménagement touristique (autour de chemins de randonnée, de parcours de santé, de chemins pour VTT), dans la zone nord-ouest de l'étang de Ruffaud, où la commune est propriétaire de deux parcelles. Des cartes sont projetées sur un possible périmètre.

Le maire évoque la création d'une ZAD (zone d'aménagement différé) dans le périmètre concerné, afin de permettre à la commune de préempter les terrains qui pourraient être mis en vente à l'avenir. Le conseil valide la création de cette ZAD dite du Puy Levadour (plus de 30 hectares).

Ecoles :

Valérie BERGON fait un point sur la rentrée scolaire : un poste d'AVS a été mis en place par l'inspection académique à la Maison-Brûlée, la nouvelle gardienne scolaire, Madame Marie José GRENADIN semble bien s'adapter à ce nouveau poste.

Monsieur Laurent HERLIN, professeur des écoles au bourg, a candidaté pour une classe de mer à La Martière, en mai 2022, soit sur 8 jours, soit sur 5 jours. Il faut l'aval des élus, car participation de la commune (30 %, soit 179,10 €/enfant si 8 jours, soit 117,60 €/enfant si 5 jours) ; pour actuellement 14 élèves, cela ferait soit 2 507,40 €, soit 1 646,40 €. Le conseil valide.

Affaires diverses :

- Empierrement du deuxième terrain de pétanque : devis d'EUROVIA pour un montant de 725 € HT (50 t de 0/20), devis d'EYREIN TP pour 705 € HT en 0/20 et de 625 € HT en 0/10. Le conseil décide de laisser le choix à l'association La pétanque des cascades.
- Eclairage public : Thomas SIBERT de la FDEE19 a communiqué dans un 1^{er} temps les notices des deux types d'horloges présents sur la commune, il doit prendre rendez-vous pour les programmer. Une annonce sera à faire auprès de la population par le biais du bulletin et du site.
- Pollution de la Montane : le maire est convoqué pour une audience au tribunal le 11 janvier prochain ; la question est de savoir si on demande des dommages et intérêts ... Des renseignements vont être pris auprès de l'assistance juridique. Affaire à suivre.
- Corrèze Habitat : le maire et Gérard TOURNEIX ont rencontré en mairie Madame BILLARD de Corrèze Habitat venue présenter cette structure ; Gimel les intéresserait éventuellement pour construction de pavillons locatifs (T2 en majorité).
- Snack-bar : le snack vient de fermer. Jean-Pierre FAURE informe des travaux à faire sur la toiture et le remplacement d'une porte en alu vitrée (devis de l'entreprise CHEZE de Corrèze de 1 715 € HT (à regrouper avec intervention sur le toit).
- Gérard TOURNEIX fait un point sur TULLE'AGGLO : après la fermeture de BWA : 2 projets sont sur la sellette, 80 à 150 emplois créés d'ici quelques années. Il souligne la difficulté de recruter du personnel pour certaines entreprises.
- Gérard TOURNEIX fait un point sur le Syndicat des eaux : pour la construction d'un local, c'est l'architecte BRUDIEUX de Tulle qui a été retenu. Il faut prévoir la pose de compteurs dans les bâtiments communaux.
- Le maire rappelle d'importantes chutes d'arbres sur le chemin de Braguse : il faudra sans doute l'intervention d'une entreprise.